



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2025-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 07 janvier 2025

Date de convocation : 02/01/2025
Date d'affichage : 02/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 7 janvier à 20H00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Procurations : 01
Nombre de votants : 14

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

Étaient absents excusés :
Monsieur Georges MARCOS a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Formant la majorité des membres en exercice, Isabelle POSELINAOFF a été élue secrétaire de séance.

Numérisation des actes d'état civil – Choix du prestataire

Vu les articles L.212-6 à L.212-10-1, 212-11 et 212-12 du Code du patrimoine, les collectivités territoriales ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives.

Considérant qu'il y a lieu de protéger les registres d'état civil

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérisation des actes d'état civil

Au vu de la complexité technique et logistique liée aux travaux de numérisation et d'indexation, plusieurs professionnels ont été sollicités.

ARCHIMAINAINE	NUMERIZE	ADIC INFORMATIQUE	EVERIAL	NUMEXO
1 944 € TTC	3 462,05 € TTC	2 755,20 € TTC	<i>N'a pas souhaité répondre à notre demande</i>	2 776,80 € TTC

Une prestation d'intégration d'un montant de 75 € TTC (indépendamment du choix du prestataire assurant la numérisation) sera facturée en sus par notre prestataire informatique E-Collectivité.

Les dépenses seront imputées à l'article 618 – Divers services extérieurs du BP Commune 2025

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, retiennent la proposition de l'entreprise ARCHIMINE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 janvier 2025
Le Maire, Anthony ROULLIER

